



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

(Direction des Assemblées)

2019/5096

Approbation d'une convention de parrainage entre la Ville de Lyon / Auditorium-Orchestre national de Lyon et la société Air France

Direction des Affaires Culturelles

Rapporteur : M. GRABER Loïc

SEANCE DU 18 NOVEMBRE 2019

COMPTE RENDU AFFICHE LE : 20 NOVEMBRE 2019

DATE DE CONVOCATION DU CONSEIL MUNICIPAL : 12 NOVEMBRE 2019

NOMBRE DE CONSEILLERS MUNICIPAUX EN EXERCICE AU JOUR DE LA SEANCE : 73

RECU AU CONTRÔLE DE LEGALITE LE : 26 NOVEMBRE 2019

DELIBERATION AFFICHEE LE : 29 NOVEMBRE 2019

PRESIDENT : M. COLLOMB Gérard

SECRETAIRE ELU : Mme HAJRI Mina

PRESENTS : M. COLLOMB, M. KEPENEKIAN, Mme DOGNIN-SAUZE, M. BRUMM, Mme AIT MATEN, M. SECHERESSE, Mme GAY, M. CORAZZOL, Mme BOUZERDA, M. GRABER, Mme CONDEMINI, M. GIORDANO, Mme REYNAUD, M. CLAISSE, Mme RIVOIRE, Mme RABATEL, M. LE FAOU, Mme BESSON, M. CUCHERAT, Mme FRIH, M. LEVY, M. DAVID, Mme NACHURY, Mme LEVY, Mme CROIZIER, M. BLACHE, Mme BALAS, M. LAFOND, Mme SERVIEN, Mme BLEY, M. PHILIP, Mme CHEVALLIER, M. MALESKI, M. KISMOUNE, Mme BRUGNERA, Mme PICOT, M. BRAILLARD, Mme BERRA, M. BERAT, M. TOURAINE, M. COULON, Mme FONDEUR, Mme BURILLON, M. PELAEZ, Mme HOBERT, Mme FAURIE-GAUTHIER, M. RUDIGOZ, Mme MANOUKIAN, M. JULIEN-LAFERRIERE, Mme HAJRI, Mme SANGOUARD, M. HAVARD, M. TETE, M. KIMELFELD, Mme PALOMINO, M. GEOURJON, Mme TAZDAIT, M. GUILLAND, Mme de LAVERNEE, M. ROYER, M. BROLIQUIER, Mme BAUGUIL, Mme PERRIN-GILBERT, Mme GRANJON, M. REMY, M. BERNARD, Mme MADELEINE, Mme BAUME

ABSENTS EXCUSES ET DEPÔTS DE POUVOIRS : M. DURAND (pouvoir à Mme REYNAUD), Mme ROUX de BEZIEUX (pouvoir à Mme SANGOUARD), Mme ROLLAND-VANNINI (pouvoir à M. MALESKI), M. HAMELIN (pouvoir à Mme BOUZERDA), M. BOUDOT

ABSENTS NON EXCUSES :

2019/5096 - APPROBATION D'UNE CONVENTION DE PARRAINAGE
ENTRE LA VILLE DE LYON / AUDITORIUM-ORCHESTRE
NATIONAL DE LYON ET LA SOCIETE AIR FRANCE
(DIRECTION DES AFFAIRES CULTURELLES)

Le Conseil Municipal,

Vu le rapport en date du 21 octobre 2019 par lequel M. le Maire expose ce qui suit :

Héritier de la Société des grands concerts de Lyon fondée en 1905, l'Orchestre national de Lyon est devenu un orchestre permanent en 1969. Depuis lors, il est administré et soutenu financièrement par la Ville de Lyon, qui l'a doté en 1975 d'une salle de concert, l'Auditorium. Avec plus de 246 000 spectateurs lors de la saison 2017-2018, l'Auditorium-Orchestre national de Lyon propose une programmation musicale ambitieuse et ouverte.

A l'occasion de la saison 2019-2020, il fera découvrir au grand public la richesse de son répertoire. Avec plus de 150 concerts proposés au cours de la saison et autant d'actions culturelles à destination de tous les publics.

Dans l'objectif de bénéficier de la notoriété liée à ces événements auprès du grand public et de leurs retombées publicitaires, plusieurs acteurs importants ont contacté la Ville de Lyon / Auditorium-Orchestre national de Lyon pour la saison 2019-2020. La société Air France a notamment proposé à la Ville de Lyon d'apporter son soutien en devenant parrain de la saison 2019-2020.

La compagnie aérienne Air France a souhaité être associé au plan promotionnel de l'Auditorium - Orchestre National de Lyon pour les événements de la saison 2019-2020.

Le soutien de la compagnie Air France à la Ville de Lyon / Auditorium-Orchestre national de Lyon (ONL) pour la saison artistique 2019-2020 est proposé selon les modalités de parrainage suivantes :

Parrain	Apport du parrain	Contreparties offertes par la Ville de Lyon
La société Air France	<ul style="list-style-type: none"> - Mise à disposition d'une demi-page publicitaire bilingue dans Air France Magazine du mois d'août 2020 <u>Valorisation : 18 000 €HT</u> - Mise à disposition de 3 billets d'avion aller-retour moyen-courrier sur des vols opérés par Air France (long-courrier en cabine economy) <u>Valorisation : 2 100 €HT</u> 	<ul style="list-style-type: none"> - organisation d'une soirée de relations publiques pour 61 personnes pour le concert symphonique de l'ONL Happy Birthday Maestro Slatkin le jeudi 04 juin 2020 à 20h00, avec l'organisation d'une soirée réceptive dans le salon Ravel La prestation cocktail est à la charge d'Air France. <u>Valorisation de mise à disposition du salon Ravel pour la soirée du 4 juin 2020 : 3 000 € HT</u> <u>Valorisation de la mise à disposition de 61 places en 1^{ère} série (47,97 € HT la place) : 2926,17 €HT</u>

Parrain	Apport du parrain	Contreparties offertes par la Ville de Lyon
		<p>- Affichage du Logo Air France sur la brochure de la saison 2019/2020 (35 000 exemplaires) :</p> <p><u>Valorisation : 2000 €HT</u></p> <p>- Affichage du logo Air France sur le site internet de l'Auditorium-ONL:</p> <p><u>Valorisation : 173,83 €HT</u></p> <p>- Affichage d'une page de publicité Air France dans le programme de salle des concerts du 4 et 6 juin 2020 (tiré à 4 000 exemplaires):</p> <p><u>Valorisation : 2 000 €HT</u></p> <p>- Affichage sur le dos de la Pochette à billet saison 2019/2020 à la communication d'Air France (tirée à 30 000 exemplaires).</p> <p><u>Valorisation : 10 000 €HT</u></p>
	<u>Valorisation totale : 20 100 € HT</u>	<u>Valorisation totale : 20 100 €HT</u>

La TVA applicable correspond aux taux et à la législation en vigueur.

Le parrainage correspondant est formalisé dans la convention ci-après annexée.

Vu ladite convention ;

Où l'avis de la commission culture - patrimoine ;

DELIBERE

- 1- La convention de parrainage susvisée, établie entre la Ville de Lyon / Auditorium-Orchestre national de Lyon et la société Air France dans le cadre de la saison 2019-2020, est approuvée.
- 2- Les dépenses correspondant à l'apport du parrain seront prélevées sur les crédits inscrits au budget 07 de l'année 2019, nature 6231 et 6251.
- 3- Les recettes correspondant aux contreparties offertes par la Ville seront imputées sur les crédits inscrits au budget 07 de l'année 2019, nature 7062 et 7088.
- 4- M. le Maire est autorisé à signer ledit document.

(Et ont signé les membres présents)
Pour extrait conforme,
Pour le Maire, l'Adjoint délégué,

Loïc GRABER